

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2391>



Commission Administrative Académique du SNES réunie le
17 janvier 2008

Motion Action SNES Dijon du 17/01/08

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Vie du SNES - Commission Administrative Académique (CAA) du SNES -



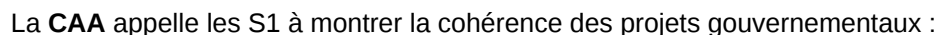
Publication date: jeudi 17 janvier 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

A cet effet, les S1 pourront organiser des réunions dans les établissements, prendre contact avec les parents, faire connaître leurs revendications dans les médias, être en contact avec les autres établissements des bassins.

La réunion du **Conseil Académique de l'Education nationale (CAEN)** le 30 janvier peut être l'occasion, pour les établissements, d'**envoyer des délégations** en direction du recteur, du préfet de Région et du président de la Région.

Sur les questions des emplois, des salaires et pensions, de l'avenir de la Fonction publique et des services publics, des retraites, une mobilisation de l'ensemble des citoyens est indispensable. La **CAA** se félicite que des perspectives intersyndicales apparaissent pour début février au niveau national.



- les suppression de postes,
- l'augmentation des heures supplémentaires,
- l'accompagnement éducatif le soir,
- les livrets de compétences,
- l'expérimentation de l'année scolaire en lycée,
- les travaux de la commission Pochard,
- la réforme attendue des lycées,
- la disparition programmée des Conseillers d'Orientation Psychologues des établissements et leur régionalisation,
- la suppression de la carte scolaire,
- la note de vie scolaire,
- le conseil pédagogique, etc.

...en multipliant les débats dans les établissements et en sensibilisant les collègues sur les **risques de redéfinition de nos métiers, d'allongement du temps de travail, d'imposition de la bivalence, d'aggravation de la charge de travail...**

Sur les **livrets de compétences**, la section départementale de Saône-et-Loire (S2-71) informera les collègues et les rassemblera dans le cadre fixé par le Conseil national du SNES.

La **section académique du SNES** (S3 Dijon) interviendra auprès du rectorat sur la question de l'**organisation du baccalauréat** dans le sens d'un allègement de la charge de travail des collègues, du refus de l'externalisation, du

refus de la surveillance par des personnels extérieurs à l'éducation nationale, du refus d'assurer des cours et de corriger des copies d'examen en même temps.

Sur les questions d'emploi et de carrière, la **section académique du SNES** interviendra auprès du rectorat pour que les intérêts des collègues soient préservés, que leurs droits soient élargis, etc. **La pétition TZR doit être largement signée.**

La **CAA** appelle les collègues à être attentifs aux mesures prises par le gouvernement dans le domaine des **droits et libertés** : elles vont toutes dans le sens d'une restriction des droits et libertés. Les interventions des forces de l'ordre dans les établissements, la multiplication des caméras vidéo, la chasse aux sans-papier, les fichiers qui se mettent en place, les interventions policières de plus en plus violentes, la loi visant à instaurer une « rétention de sûreté », etc. doivent être dénoncés.

